

APPEL À CANDIDATURE

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES ATELIERS D'ARTISTES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MARSEILLE

1/ CONDITIONS DE SÉLECTION

Attribution de 11 ateliers (Place de Lorette, 13002 - Boulevard Boisson, 13004) :

- être artiste plasticien
- âgé de moins de 35 ans
- domicilié à Marseille (il est impossible d'habiter dans les ateliers)

Attribution de 2 ateliers conjoints (Cours Lieutaud, 13006):

- présentation de la candidature en binôme
- être artiste plasticien
- domicilié à Marseille (il est impossible d'habiter dans les ateliers)

Etant donné les spécificités architecturales des ateliers du Cours Lieutaud (un même espace réparti sur deux niveaux), nous invitons les artistes à postuler en binôme. Par binôme, nous entendons deux artistes, qui ne sont pas nécessairement un duo d'artistes, mais qui peuvent envisager une cohabitation pendant la durée d'occupation. Ces deux ateliers ne sont soumis à aucune limite d'âge.

2/ COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- lettre de motivation + CV
- dossier d'artiste de 15 pages maximum (version papier et numérique, les dossiers imprimés peuvent être récupérés sur demande)
- copie d'une pièce d'identité
- justificatif de domicile (il est possible d'habiter chez un tiers)
- pour les ateliers du Cours Lieutaud, merci de faire un seul envoi comprenant les deux candidatures.

Le dossier doit être adressé à l'attention de :

Jacqueline NARDINI
Conseillère Arts Plastiques
Direction de l'Action Culturelle
40, rue Fauchier 13233 Marseille Cedex 20
jnardini@marseille.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **Le 17 septembre 2018**

APPEL À CANDIDATURE

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DES ATELIERS D'ARTISTES MUNICIPAUX DE
LA VILLE DE MARSEILLE**

3/ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les ateliers sont attribués après sélection des dossiers par la commission d'attribution. Cette commission est composée d'artistes, critiques, collectionneurs, galeristes, éditeurs, et institutionnels, et se réunira courant octobre 2018.

La période d'attribution est de 23 mois, non renouvelable.

Le loyer mensuel est d'environ 1,80€ par m2.

Les surfaces varient de 60 à 140 m2 (hauteur sous plafond 4m et plus).

Une convention d'occupation sera établie entre la Ville de Marseille et chaque artiste sélectionné.

Entrée prévisible dans les ateliers en **décembre 2018**.

Pour toute information, veuillez contacter :

Jacqueline Nardini / Nadine Bonadies

jnardini@marseille.fr / nbonadies@marseille.fr

Téléphone : 0491145372

Bureau des Arts Plastiques - Direction de l'Action Culturelle

40 rue Fauchier

13233 Marseille Cedex 20